



**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**2025-6001**

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2025, à 19 h 30, à la salle du Conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2025-6001 : 177 chemin des Guides (zone 27-V)**

La demande de dérogation mineure vise à régulariser un bâtiment principal en cours latérale du côté nord dont l'agrandissement est dérogatoire en cours latérale a été autorisé par un permis de construction.

L'implantation du bâtiment déroge de 0.24 mètre dans la marge latérale nord ce qui porte un empiètement de la marge latérale pour une marge réglementaire de 3 mètres et déroge également de 2.11 mètres dans la marge arrière, pour une marge réglementaire de 6 mètres.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 27-V annexée au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul latérale nord applicable à un bâtiment principal à un minimum de 3 mètres, en cour latérale et de 6 mètres dans les cours avant et arrière.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière  
544, chemin du Tour-du-Lac  
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0  
Courriel : [dg@lac-simon.net](mailto:dg@lac-simon.net)

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le **6 juin à 16 h**. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 16 mai 2025  
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière